CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 Octobre 2011

La séance est ouverte à 20 h45

PRESENTS : Mrs, Mmes. Etienne GASQUET, Pierre ALFONSO, Loïc MAHE, Andrée CARDONA, Jean-Pierre PAVAN, Martine GIULIANI, Annie SUD, Jacques RIZZO, Barbara TROUGNAC, Jocelyn CIMBER, Thierry SCHUTZ

ABSENT(S) : Geneviève CASTEX, Frédéric MERLY, François TOURNE (procuration à Etienne GASQUET).

Mme Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

I. RESTAURATION DE L'INTERIEUR DE L'EGLISE
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL (61/2011)
DEMANDE DE SUBVENTION A MONSIEUR LE SENATEUR (62/2011)

Monsieur le Maire rappelle que le programme de restauration de l'intérieur de l'église a commencé. L'architecte Pierre CADOT a procédé à l'analyse des offres par l'ouverture des 8 plis reçus dans les temps :

1 Groupement solidaire Baudin ;
2 Entreprise Manjin ;
3 Atelier 32 ;
4 Entreprise Malbrel ;
5 Entreprise Mirade ;
6 L'atelier d'Autan ;
7 Atelier Catherine Laye ;
8 Saint Lys Electricité ;

Monsieur le Maire présente les entreprises qui ont été choisies :

Choix de l'entreprise du lot 1 PLÂTRERIE
Entreprise Pascal MIRADE pour un montant de 17 345,00 € HT soit 20 744.62 € TTC.

Choix de l'entreprise du lot 2 MENUISERIE
L'atelier 32 pour un montant de 16 836,00 € HT soit 20 135.86 € TTC.

Choix de l'entreprise du lot 3 ELECTRICITE – CHAUFFAGE
Entreprise Saint Lys électricité pour un montant de 25 347,37 € HT soit 30 315.45 € TTC.

Choix de l'entreprise du lot 4 DECORS PEINTS
L'entreprise Atelier d'Autan pour un montant de 95 806,80 € HT 114 584.93 € TTC.

Le montant global des travaux s'élève donc à 129 987.80 € HT soit 155 465.41 € TTC.

A ce montant s'ajoute le procédé Mur Tronic pour la neutralisation de remontées capillaires qui dégradent les murs et les sols. Le montant s'élève à 16 750.00 € ht soit 20 033.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général suivant le plan de financement ci-dessous :

COUT DE L'OPERATION :

Montant des travaux H. T. :	146 737.80 €uros
Montant des honoraires, mission SPS	13 662.00 €uros
Total HT	160 399.80 €uros
T. V. A. 19.6 %	31 438.36 €uros
Montant total T. T. C. de l'opération	191 838.16 €uros

Plan de FINANCEMENT

Subvention sollicitée : Conseil Général 50 % du montant Ht des travaux	73 368.90 €uros
Subvention sollicitée : Sénateur 20 % du montant Ht des travaux	29 347.56 €uros
Part Communale HT + montant des honoraires HT 13 662.00 €uros =	44 021.34 €uros
Montant TOTAL H.T.	160 399.80€uros
T. V. A. 19.6 %	31 438.36 €uros
Montant total T. T. C. de l'opération	191 838.16 €uros

La commune couvre l'avance de la T. V. A. par autofinancement. La part communale sera couverte par un emprunt.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :
de retenir le montant global de l'opération :
- de prévoir les sommes au BP 2011 et 2012 en section d'investissement, chapitre 23.
- de demander une subvention au Conseil Général de la Haute Garonne suivant le plan de financement ci-dessus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :
- de demander une subvention auprès de Monsieur le Sénateur suivant le plan de financement ci-dessus.

Monsieur GASQUET évoque également la demande de subvention faite auprès de la Fondation de France. Nous pouvons espérer obtenir jusqu'à 10 000 € de dons par ce biais. Les commerçants seront sollicités. Une plaque comportant les noms des donateurs sera ensuite apposée à l'église, sous réserve qu'ils en soient d'accord.

II. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF (63/2011)

Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet : 20h00 hebdomadaire.

Ce poste sera dédié à un emploi d'agent d'accueil.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :
- D'ouvrir un poste d'adjoint administratif sur 20h00 hebdomadaire
- De prévoir les sommes au BP 2011 et suivants
- D'accomplir les démarches de publicité auprès du Centre de Gestion 31.

III. ILLUMINATION AUTOUR DE LA STATUE DE LA VIERGE (64/2011)

Monsieur le Maire suggère l'inscription en travaux auprès du S.D.E.H.G. de l'illumination autour de la statue de la Vierge.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de demander l'inscription en travaux de l'illumination autour de la statue de la vierge au Syndicat d'Electricité de la Haute Garonne.

IV. DEMANDE D'AJOUT DE PIXELS A VOCATION ECONOMIQUE SECTEUR DE FRANCAZAL (65/2011)

Afin de permettre à la CAM et à la commune de PORTET SUR GARONNE d'être partie prenante du développement économique de Francazal, Monsieur le maire de PORTET SUR GARONNE a demandé, dans le cadre de l'enquête publique du projet de SCOT arrêté, un octroi de trois pixels à vocation économique côté RD15 (par transfert de pixels existants). Cette demande correspond à la volonté d'aménager des terrains situés à proximité immédiate du site de Francazal, en lien direct avec le projet aéronautique et économique de reconversion du site.

Lors de l'examen de cette requête en bureau restreint du SMEAT, la proposition de laisser cette question à un arbitrage politique a été faite. Il est bien évident que cette problématique revêt un intérêt intercommunal relevant à la fois du développement économique et de l'aménagement.

Les raisons d'être d'un nouvel arbitrage :

Il apparaît comme indéniable que le secteur de Francazal représente un enjeu d'aménagement particulier qui mérite une réflexion approfondie et une attention particulière en cette période de finalisation du SCOT. En effet, ce site en projet est identifié d' «intérêt métropolitain » et est intégré à la « porte d'Espagne » (porte métropolitaine) dans le SCOT. Il s'agira à terme d'une zone aéroportuaire fortement pourvoyeuse d'emplois et générant d'importantes ressources fiscales.

Le projet de reconversion du site Francazal étant en cours de définition, les collectivités concernées n'avaient pas la possibilité de se positionner sur ce secteur. L'apparition de ce nouveau projet a de fait modifié, après l'élaboration du SCOT, la répartition spatiale des zones d'activités sur le périmètre du SMEAT. Le choix retenu en matière de délimitation de secteurs de projets sur le site de Francazal a quant à lui conduit à définir un partage des richesses entre EPCI alors que le projet du SCOT était déjà arrêté sur des bases privilégiant prioritairement les équilibres de répartition spatiales. La décision de privilégier un scénario économique a conduit d'une part la commune de CUGNAUX (C.U.G.T.) à modifier son PLU vers l'accueil d'entreprises, et d'autre part la ville de Portet-sur Garonne (CAM) à solliciter trois pixels à vocation économique en continuité immédiate du secteur pour une plus juste répartition des richesses et des emplois entre les deux EPCI.

La volonté d'aménager ces terrains en zone d'activités répond à un intérêt d'aménagement évident, en lien avec la réalité actuelle de leurs fonctions : les pixels supplémentaires demandés concernant principalement des friches agricoles et des gravières remblayées, en partie utilisées par des activités de recyclage de matériaux du BTP. Quel serait l'intérêt de conserver des espaces naturels en friches dans un secteur identifié en tant que « porte métropolitaine » alors même qu'une réelle opportunité de développement se présente ?

La proposition d'ajout de ces trois pixels correspond bien à une opportunité à saisir afin de permettre un développement urbain sur des secteurs aujourd'hui délaissés. La logique est de faire un lien entre deux poumons économiques (le site de Francazal, les ZAE de Portet-sur-Garonne) qui devront nécessairement trouver des complémentarités. Se pose prioritairement la question des accès et des déplacements, que ce soit des axes routiers ou de TCSP. La liaison entre Francazal et l'autoroute A 64 ne peut se faire que par la traversée de ce secteur de Portet-sur-Garonne. L'intérêt est d'aménager les abords de l'axe qui sera crée ou requalifié afin de se saisir de l'opportunité de densifier les activités économiques dans ce secteur en tant que porte métropolitaine.

Un besoin de partage des richesses plus équitable :

Si cette demande n'était pas prise en considération, la CAM et la commune seraient dans la situation paradoxale d'offrir près de 90 hectares de foncier au projet (essentiellement les pistes de décollage), de supporter sur leur territoire les axes de déplacements majeurs entre Francazal et l'A64 et le renforcement de la step de Portet-sur-Garonne au regard des besoins générés par le projet, sans pour autant pouvoir bénéficier des retombées (développement économique, fiscalité, emplois) qu'il serait susceptible de produire.

La reconversion du site de Francazal se doit d'être un sujet de coopération entre la CAM et la Communauté Urbaine du Grand Toulouse (qui bénéficiera d'une zone d'activités de 45 Ha sur CUGNAUX) qui, en exprimant une démarche d'aménagement intégrée permettrait d'établir, en favorisant leur coopération, une répartition plus équilibrée des richesses entre les deux EPCI.

Consciente de cet enjeu intercommunal, la commune de SAINT CLAR DE RIVIERE soutient la demande exprimée par la commune de Portet-sur-Garonne et souhaite que le SMEAT donne droit à la requête de la ville de Portet-sur-Garonne avant l'approbation du SCOT.

V. QUESTIONS DIVERSES

1 – S. I. E. C. T.

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que les travaux de construction de la station de pompage avancent. Le château d'eau de Saint-Thomas vient d'être repeint et celui de Saint-Lys va être repeint prochainement.

2 – Assainissement :

Jean-Pierre PAVAN demande quand la commune de Lamasquère doit être raccordée au réseau d'assainissement de notre commune. Monsieur GASQUET répond que ces travaux sont prévus courant 2012.

3 – Projet immobilier zone « Prises de Derrière » :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les promoteurs se sont enfin mis d'accord et comptent déposer le permis de construire pour 102 maisons dont 16 logements sociaux mi-novembre. Martine GIULIANI souhaite savoir si l'implantation a été validée par la commune. Monsieur GASQUET répond que les projets doivent obligatoirement suivre les directives du PLU et sont donc conformes aux souhaits de la collectivité. Un P. U. P. (Plan Urbain Partenarial) sera signé avec les promoteurs. La commune demande 720 000 €.

4 – Lotissement HPL.

Les travaux du lotissement HPL, route de Rieumes, vont commencer dans deux ou trois mois.

5 – Lotissement « Le Soleil » :

Les travaux du lotissement « Le Soleil » viennent de commencer. 10 logements sont prévus sur ces terrains, mais le promoteur s'étant porté acquéreur d'autres parcelles, Monsieur le Maire suppose qu'il pourrait y avoir 14 ou 15 maisons à terme.

6 – Projet groupe scolaire :

Monsieur BOUZA du CAUE va préparer le cahier des charges qui nous permettra de lancer un appel à candidatures pour le choix de l'architecte. Monsieur GASQUET a rencontré Monsieur le Sous-Préfet qui a

indiqué qu'il apporterait son aide à la commune dans le cadre de cette réalisation. Il faut toutefois être en mesure de présenter un dossier relativement complet avant la fin du 1er trimestre 2012 afin d'obtenir cette aide.

Monsieur le Maire propose de prévoir une réunion avec les instituteurs, les délégués des parents d'élèves ainsi que l'inspection académique afin de présenter le projet et recueillir les demandes par rapport au plan intérieur et les éventuels aménagements des bâtiments.

L'architecte du CAUE a également été sollicité pour une étude globale sur la zone située autour du groupe scolaire. Il s'agit de prévoir notamment l'implantation d'un gymnase, de la réserve d'eau en cas d'incendie. Martine GIULIANI demande si l'ensemble des terrains appartient désormais à la commune. Monsieur GASQUET indique que deux terrains ne nous appartiennent pas encore et qu'il sera vraisemblablement difficile de les acquérir à l'amiable.

7 – Groupe scolaire de Mauzac :

Loïc MAHE indique au conseil municipal que le groupe scolaire de Mauzac a été détruit par un incendie. Il demande s'il est possible de leur apporter une aide, par le biais d'un prêt de mobilier par exemple. Monsieur GASQUET répond que si nous avons du mobilier en supplément, il pourra effectivement être proposé à la commune de Mauzac.

8 – Ecole de rubgy :

Loïc MAHE signale au conseil municipal que l'école de rugby de Saint Clar de Rivière a ouvert ses portes avec une vingtaine d'enfants. Les dirigeants du club espèrent pouvoir organiser l'arbre de Noël dans le nouveau club-house.

9 – Frelons asiatiques :

Jacques RIZZO indique qu'il y a un important nid de frelons asiatiques sur le chemin qui mène à la station d'épuration. Il faudrait le détruire.

Séance levée à 21 h 55